

MISE EN PLACE D'UN ARRÊTÉ DE RESTRICTION DE L'USAGE DES MOTEURS AUXILIAIRES (APU)

OBJECTIFS

- Les postes parking avion sont équipés d'alimentation 400 Hz électrique qui permettent de limiter l'usage des APU. L'arrêté permettra de restreindre l'usage au strict nécessaire.
- Diminution des émissions des aéronefs au parking

Document Source

Feuille de route 2018 - Action 46 (liée à l'action B9 du PPA)

Secteur concerné

Activités aéroportuaires

Public concerné

Activités aéroportuaire

Pilote(s) de l'action



AÉROPORT
TOULOUSE
BLAGNAC



DSAC SUD

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Les restrictions d'utilisation de l'APU font l'objet d'une étude tenant compte des moyens de substitution proposés (électricité 400 Hz), des besoins des compagnies aériennes en électricité et en climatisation nécessaires à leurs opérations, et du moment du jour et de l'année. Une fois la phase d'étude réalisée, elles feront l'objet d'un arrêté ministériel qui devrait pouvoir être signé avant la fin de l'année 2018.

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

Courant 2018 après présentation à la commission consultative de l'environnement milieu 2018 et information des compagnies.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Réalisation d'une étude

Partenaires associés

- DSAC Sud pour la rédaction de l'arrêté
- Gendarmerie des transports aériens pour le contrôle de l'application de l'arrêté



FINANCEMENT

Estimation du coût global

Partenaires financiers

IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Estimation de l'amélioration de la qualité de l'air Délai prévu pour la réalisation de ces objectifs escomptée

Les effets attendus de cette action n'ont pas été quantifiés

INDICATEURS DE SUIVI

Calcul des tonnes émissions de polluants, et usage annuel du 400Hz :

- En 2017 : 6708 tonnes eq CO₂
- En 2019 : 7164 tonnes eq CO₂
- En 2020 : 3133 tonnes eq CO₂

Commentaire général sur l'action et son avancement

Action en cours 

Les réflexions sur la définition des restrictions se poursuivent avec ATB et les compagnies aériennes.
L'arrêté ministériel n'a pas été publié.
Néanmoins, l'ensemble des postes au contact sont alimentés en énergie électrique 400 Hz.